



ACDS

**ASSOCIATION CANINE DE
DÉTECTION SPORTIVE**

LIVRE DES RÈGLEMENTS

VERSION 5.1

1 JUILLET 2024

ASSOCIATION CANINE DE DÉTECTION SPORTIVE – (ACDS) LIVRE DES RÈGLEMENTS - VERSION 5.0

TABLE DES MATIÈRES

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX	4
• Admissibilité	4
• Conduite antisportive	4
• Agressivité	5
• Équipement dans les aires de recherche	5
• Vidéographie et photographie	5
TEST D'ODEUR DÉSIGNÉE	6
• Les règles	6
• Comment tenir un concours	6
DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LES CONCOURS	8
CONCOURS OFFICIELS	10
Éléments des concours	10
• Pointage	10
• Chronométrage	11
• Pointages qualifiants pour chaque titre	11
• Déductions	11
• Fautes entraînant une non-qualification (NQ)	12
• Disqualification (applicable à tout moment du concours)	12
• Alertes	13
• Distractions	13
• Récompenses	13
• Aires de recherche	13
• Odeurs cibles	14
• Les cachettes	14
NIVEAUX DES TITRES	15
• Débutant, Avancé, Excellent, Élite	15
• Détection sportive – Débutant - DS-D	15
• Détection sportive – Avancé - DS-A	16
• Détection sportive – Excellent - DS-E	17
• Détection sportive – Élite - DS-ÉL	19

JEUX COMPÉTITIFS	20
• Aérien – DS-JA	20
• Distance – DS-JD	20
• Vitesse – DS-JV	21
• Équipe – DS-JÉ	21
TITRES DE CHAMPIONNAT	22
ORGANISER UN CONCOURS	23
Exigences pour les sites, les juges, les hôtes et les concurrents	23
• Exigences relatives aux concours – Hôtes	23
• Exigences relatives aux concours – Concurrents	24
• Exigences relatives aux concours – Aires de recherche	25
• Exigences relatives aux concours – Responsabilités des juges	25
DÉFINITIONS DES CONCOURS	26
DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENIR UN CONCOURS	
APPROUVÉ	28
MISSION DE L'ASSOCIATION CANINE DE DÉTECTION SPORTIVE	29
CODE D'ÉTHIQUE ET NORMES DE PRATIQUE DES OFFICIELS	29

NOTE

Pour des raisons de fluidité et de cohérence rédactionnelle, le masculin est utilisé dans le présent document lorsqu'il désigne des personnes. Cette forme est employée de manière inclusive et vise l'ensemble des personnes concernées, sans distinction de genre.

Le présent document constitue une traduction française du livre des règlements de la SDDA. En cas de divergence d'interprétation entre les versions française et anglaise, la version anglaise prévaut.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les concours menant à l'obtention d'un titre doivent être sanctionnés par l'ACDS et doivent être jugés par un juge certifié par l'ACDS. Les Test d'Odeur Désignée (TOD) ne nécessitent pas l'approbation de l'ACDS et peuvent être jugés par toute personne expérimentée cependant, les hôtes doivent toujours se conformer à tous les règlements généraux énoncés ci-dessous.

Admissibilité:

- Les chiens doivent être âgés d'au moins six mois pour participer à un test ou un concours.
- Les enfants et adolescents de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur dans les aires de recherche lors de tous les événements officiels.
- Tous les chiens doivent être en bonne santé le jour de l'événement et doivent avoir été vaccinés dans les délais requis par la loi de la région ou province où se déroule l'événement.
- Tout test ou concours peut être interrompu ou un chien peut être excusé, à la discrétion du juge, si celui-ci estime que le chien est soumis à un stress extrême ou à un inconfort physique.
- Les chiens souffrant d'un problème de santé préexistant, qui ne cause pas de stress ou d'inconfort excessifs, peuvent participer à un concours. Un certificat signé par un vétérinaire, incluant ses coordonnées, doit être présenté lors de l'enregistrement au concours, afin que le juge en soit prévenu. Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie récente, la note du vétérinaire doit être datée dans les deux semaines précédant la tenue du concours.
- Les concurrents qui ont besoin d'aménagements spéciaux doivent en faire part au secrétaire avant le début du concours, afin que le juge puisse en être prévenu et que les aménagements nécessaires soient planifiés.
- Les femelles en chaleur peuvent participer à un test ou à un concours, mais le manieur doit en informer un officiel avant le début de l'événement, afin que les autres concurrents soient prévenus de tout changement dans l'ordre de passage.
- Les femelles en chaleur sont jugées à la fin de n'importe quel TOD ou bien elles compétitionneront à la fin de n'importe laquelle des composantes d'un concours. Elles doivent porter une culotte hygiénique.
- Si les femelles en chaleur sont exclues d'un concours, ce qui doit être mentionné dans le programme officiel, l'hôte doit rembourser un minimum de 50% des frais d'inscriptions, sur présentation d'une attestation d'un vétérinaire.

Conduite antisportive:

Les juges et les hôtes ont le pouvoir d'expulser, d'un test ou d'un concours, tout manieur qui fait preuve d'une conduite antisportive pendant l'événement. Cela peut inclure, sans s'y limiter à:

- Frapper un chien, lui donner des coups de pied ou le malmenier de toute autre manière.
- Harceler ou abuser un officiel ou un autre concurrent pendant l'événement.
- Discuter de l'emplacement d'une odeur cible ou des aires sans odeur avec d'autres concurrents n'ayant pas encore effectué leur recherche ou partager des photos ou vidéos avec ces derniers.
- Si un chien ou un manieur est expulsé par un juge, il doit en informer immédiatement l'hôte de l'événement.
- Le Conseil d'Administration, avec l'aide du Comité des ombudsmans, enquêtera et déterminera une marche à suivre après tout signalement de conduite antisportive.

Agressivité:

Toute personne doit être en contrôle de tous les chiens dont elle est responsable (pas seulement ceux qui participent au concours) lors d'un événement de l'ACDS.

- Un chien qui mord (cause une blessure) un autre chien ou une personne lors d'un événement sera expulsé de cet événement, sans remboursement. L'incident sera inscrit dans son dossier de l'ACDS.
- Un chien qui mord (cause une blessure) un autre chien ou une personne pour la deuxième fois lors d'un événement subséquent sera disqualifié de cet événement et de tout concours futur.

Équipement dans les aires de recherche:

- Collier plat ou harnais à sangles fixes.
- Laisse de n'importe quelle longueur, à l'exception des laisses rétractables ou en chaînes.
- Équipements interdits dans les aires de recherche : les colliers étrangleurs, les colliers à pointes, les colliers électroniques ou les licous, les médailles ou autres objets accrochés au collier, à la laisse ou au harnais.
- Les chiennes en chaleur doivent porter une culotte hygiénique.
- Les juges peuvent accorder des exceptions dans certaines circonstances particulières.

Vidéographie et photographie

- Les concurrents, ou autres personnes qui souhaitent prendre des photos ou des vidéos, doivent obtenir au préalable la permission du juge pour être présents dans l'aire de recherche.
- Les manieurs ne peuvent avoir en main aucun appareil pour prendre des photos ou vidéos lorsqu'ils manient un chien.
- Les photos ou vidéos d'une composante ne doivent pas être partagées avec d'autres concurrents de cette composante tant qu'ils ne l'ont pas complétée.
- L'utilisation de drone est interdite.

TEST D'ODEUR DÉSIGNÉE (RÉUSSITE / ÉCHEC)

Les tests d'odeur désignée (TODs) peuvent être passés à tout moment et ne sont pas prérequis aux concours sanctionnés. Un chien n'a pas besoin d'être enregistré avec l'ACDS pour participer à un TOD. L'objectif du TOD est de vérifier si le chien est capable de localiser les odeurs cibles, utilisées en concours, dont l'emplacement est inconnu du manieur, ainsi que la capacité de ce dernier à signaler correctement une alerte. Une indication formelle n'est pas requise. On peut organiser un TOD en utilisant l'une ou toutes les odeurs officielles et l'ordre est à la discrétion de l'évaluateur ou de l'hôte.

Les odeurs sont les suivantes: thé des bois (*gaultheria procumbens*), pin (*pinus sylvestris*), thym rouge/blanc (*thymus vulgaris*). Une seule odeur est utilisée par test.

Les règles

L'exercice TOD est une recherche de contenants. L'odeur cible est placée dans l'un des 12 à 14 contenants opaques et ventilés (de n'importe quel matériau), disposés dans une à quatre rangée(s). Une distance minimale de 92 centimètres (3 pieds) doit séparer chaque contenant. La hauteur des contenants ne doit pas dépasser 30 centimètres (1 pied). Le contenant cible doit contenir un seul coton-tige imprégné de l'odeur cible, préparé le jour de l'essai. Le coton-tige doit être fixé à l'intérieur du contenant, ou dans un petit récipient à l'intérieur du contenant, de façon à ne pas être visible par le manieur. Le contenant cible doit être déplacé entre chaque participant et ces déplacements ont lieu hors de la vue des équipes à être testées, de façon à assurer une recherche à l'aveugle. Les contenants endommagés ou identifiables doivent être remplacés. La durée de chaque recherche est limitée à trois minutes.

Le test est effectué en laisse, sans ajout délibéré de distractions. Un seul chien peut se trouver dans la zone du test à tout moment. Les femelles en chaleur effectueront leur recherche à la fin de tous les tests. Le nombre de chiens par maître et par odeur est fixé par l'hôte du TOD, en fonction de l'espace et du temps disponibles. Le TOD peut être observé par n'importe qui.

Comment réaliser un test

L'évaluateur organise une séance d'information avec les manieurs pour passer en revue les paramètres du test et de l'aire de recherche. Une ligne de départ (LD) est indiquée. Une fois à la LD, le manieur peut prendre jusqu'à 15 secondes avant de commencer la recherche. Le chronométrage du temps commence lorsque le museau du chien franchit la LD. Une LD peut être indiquée par des cônes, une ligne de ruban adhésif sur le sol ou une barrière.

Le manieur et le chien peuvent se déplacer le long des rangées, dans n'importe quelle direction, et autant de fois qu'ils le souhaitent. Le manieur peut diriger le chien vers les contenants et peut les toucher, mais devrait l'éviter si possible.

Lorsque, selon le manieur, le chien indique sur le contenant cible, il doit confirmer l'indication du chien en disant « Alerte » ou « Trouvé ». Une fois que le l'évaluateur a déterminé que le chien a trouvé le bon contenant et qu'il en a informé verbalement le manieur, ce dernier peut alors récompenser le chien. Le test est réussi. La récompense peut être offerte n'importe où, mais sans la laisser tomber au sol. Si l'alerte

n'est pas bonne, l'évaluateur dirige le manieur vers le bon contenant, pour aider le chien à trouver le contenant cible. Dans ce cas, le TOD n'est pas réussi pour cette odeur cible.

Des troussees TOD avec des instructions détaillées et des certificats officiels de l'ACDS peuvent être achetés auprès de l'ACDS et les tests peuvent être administrés par toute personne qui est un participant enregistré auprès de l'ACDS et qui a de l'expérience dans la détection d'odeurs sportive. Pour toute commande, veuillez nous contacter.

DIRECTIVES GÉNÉRALES DE CONCOURS

- Les manieurs doivent se présenter au secrétariat du concours ou au bureau d'enregistrement pour confirmer le numéro d'enregistrement ACDS de leur chien et l'ordre de passage, avant la séance d'information.
- Une séance d'information pour les manieurs est tenue pour revoir les règlements généraux et les directives ainsi que le nombre de caches, si applicable. Les critères de jugement peuvent également être revus sur demande.
- Avant chaque composante/niveau, les manieurs, sans leurs chiens, ont l'opportunité de parcourir les aires de recherches. La ligne de départ et les limites sont indiquées pendant la visite. Si des aires de recherche sans laisse sont autorisées, elles sont alors précisées. Les questions de sécurité peuvent être adressées à un officiel de l'ACDS à ce moment-là. Les dangers évidents (tels que le verre brisé) sont retirés, toutefois l'environnement peut ne pas être parfaitement propre.
- L'ordre de passage est affiché dans la zone de rassemblement des manieurs et/ou au bureau d'inscription.
- L'utilisation non officielle des odeurs cibles sur le site de concours est interdite. Les bouteilles, boîtes ou ensembles d'huiles doivent être conservés à l'intérieur des véhicules personnels, mais préférablement laissés à la maison.
- Outre le juge et le chronométreur, seuls des officiels non-inscrits au concours, des apprentis-juges ou des photographes/vidéographes peuvent être présents lors d'une recherche, exception faite dans le cas d'un assistant d'une personne handicapée ou du parent ou tuteur d'un mineur. Exceptionnellement, les manieurs peuvent demander qu'un non-concurrent ou un manieur qui aurait déjà compétitionné soit présent dans l'aire de recherche.
- Les manieurs peuvent toucher un objet dans l'aire de recherche, mais devraient l'éviter. Ils doivent obtenir la permission du juge pour prendre ou déplacer des objets dans l'aire de recherche.
- Si le manieur a l'option d'effectuer une recherche sans laisse, l'aire de recherche doit être sécuritaire pour le chien. Les chiens doivent être bien contrôlés s'ils ne sont pas en laisse. Les manieurs peuvent garder leur chien en laisse s'ils le préfèrent.
- Il n'est pas nécessaire d'offrir toutes les composantes lors d'un concours, sauf pour le niveau *Élite* où l'on doit offrir les trois composantes. Pour le niveau *Débutant*, si la composante de contenants est offerte, elle doit avoir lieu en premier et à l'intérieur.
- Toutes les équipes doivent terminer une composante avant que les feuilles de pointage soient remises aux concurrents.
- Les rubans de qualification officiels de l'ACDS sont fournis aux hôtes des concours avec les feuilles de pointage.
- Des rubans et/ou rosettes de participation ou autres prix peuvent être remis pour les placements individuels et/ou pour les recherches de composantes individuelles, à la discrétion de l'hôte du concours.
- Des certificats, plaques, épinglettes et/ou rosettes seront décernés par l'ACDS pour les titres de championnat.
- Il y a deux catégories de concours pour les niveaux *Débutant*, *Avancé* et *Excellent* : *travail* (Working (W)) et *amateur* (A). Les manieurs ou les chiens qui travaillent ou ont déjà travaillé dans le domaine de la détection à titre professionnel, ainsi que les instructeurs, entraîneurs, formateurs et juges de détection d'odeurs doivent s'inscrire dans la catégorie *travail* (W) et seront

classés et placés, si des places sont offertes, séparément des concurrents *amateurs* (A). Il n'y a pas de catégories pour le niveau *Élite*.

- Les chiens qui ont obtenu un titre (avoir réussi les trois composantes d'un niveau) doivent être inscrits dans la catégorie *travail* (W) lors du prochain évènement (après que leur titre a été confirmé), s'ils continuent à compétitionner à ce niveau. Lorsqu'ils sont inscrits au niveau suivant, ils peuvent à nouveau compétitionner en tant qu'*amateurs* (A).
- On utilise les mêmes aires de recherches et les mêmes cachettes pour les concours de catégorie *travail* (W), mais les équipes doivent démontrer un meilleur niveau de compétence. Cette catégorie n'est pas requise dans le niveau *Élite*.
- Lorsqu'un chien a réussi une composante dans un niveau, il peut compétitionner au niveau supérieur de cette même composante. C'est-à-dire que réussir une recherche de contenants au niveau débutant, est un prérequis à la recherche de contenants de niveau avancé. Un chien ne peut pas participer à une composante qu'il n'a pas réussi au niveau précédent. Par exemple, un titre de niveau *Excellent* est requis pour concourir au niveau *Élite*.
- Si l'hôte permet les inscriptions d'un deuxième chien, le groupe des seconds chiens compétitionne à la fin de chaque composante, après que le juge a changé l'emplacement des cachettes pour ce groupe.
- Les femelles en chaleur compétitionnent après le second groupe. L'aire de recherche doit être la même pour tous les groupes.
- Un chien ne peut pas être inscrit pour une composante plus d'une fois lors d'un concours. C'est-à-dire qu'un chien ne peut pas compétitionner dans le second groupe avec un autre manieur.
- Les bénévoles et officiels sont les premiers à compétitionner dans chaque composante avant de s'acquitter de leurs responsabilités, à condition que leurs responsabilités puissent être attribués temporairement à quelqu'un d'autre.
- Les chiens peuvent être inscrits Pour Pratique Seulement (PPS) en autant qu'il y ait de la place, après que les inscriptions régulières ont été acceptées. Les hôtes du concours peuvent choisir de limiter les entrées PPS (c'est-à-dire seulement pour certaines composantes ou certains niveaux), mais doivent énoncer clairement toute limite additionnelle sur le formulaire d'inscription. Les participants inscrits PPS compétitionnent après les groupes réguliers, mais avant les femelles en chaleur.

CONCOURS OFFICIELS

ÉLÉMENTS DES CONCOURS

Pour obtenir un titre, un chien doit se qualifier dans chacune des composantes (contenant, intérieur et extérieur) de ce niveau. Pour obtenir un titre dans l'un des jeux, un chien doit se qualifier trois fois dans ce jeu. Des certificats sont fournis par l'ACDS en reconnaissance de l'obtention d'un titre. Les titres ne peuvent être obtenus que lors d'événements sanctionnés par l'ACDS et jugés par des juges certifiés par l'ACDS.

Pointage

Des pointages sont attribués pour chaque composantes. Il n'y a aucun pointage attribué pour les jeux, ils sont notés : Réussite / Échec.

Niveau Débutant: Le pointage des composantes pour le titre *Débutant* totalise 100 points. La recherche des contenants vaut 30 points, dont 15 points (50 % - qui est le pointage minimum de qualification) qui sont attribués si le chien trouve l'odeur. La recherche intérieure vaut un total de 40 points, dont 20 points (50 % - qui est le pointage minimum de qualification) qui sont attribués si le chien trouve l'odeur. La recherche extérieure vaut un total de 30 points, dont 15 points (50% - qui est le pointage minimum de qualification) qui sont attribués si le chien trouve l'odeur.

Niveau Avancé: Le pointage des composantes pour le titre *Avancé* totalise 200 points. La recherche de contenants vaut un total de 60 points, la recherche intérieure un total de 80 points et la recherche extérieure un total de 60 points. Les chiens doivent obtenir 50 % de la note totale de chaque composante pour obtenir la note de passage/qualification et trouver toutes les odeurs disponibles pour chaque composante. Le pointage final est divisé par deux pour obtenir une note sur 100, qui détermine la classification des titres (voir ci-dessous).

Niveau Excellent: Le pointage des composantes du niveau *Excellent* totalise 200 points. La recherche de contenants vaut un total de 60 points, la recherche intérieure un total de 80 points et la recherche extérieure un total de 60 points. Les chiens doivent obtenir 50 % de la note totale de chaque composante pour obtenir la note de passage/qualification, trouver toutes les odeurs disponibles pour chaque composante et dans la recherche intérieure, l'équipe doit aussi identifier la pièce dans laquelle il n'y a aucune odeur cachée. Le pointage final est divisé par deux pour obtenir une note sur 100, qui détermine la classification des titres (voir ci-dessous).

Niveau Élite: Le pointage des composantes du niveau *Élite* totalise 200 points. La recherche de contenants vaut un total de 60 points, la recherche intérieure un total de 80 points et la recherche extérieure un total de 60 points. Les chiens doivent obtenir 50 % de la note totale de chaque composante pour obtenir la note de passage/qualification, trouver toutes les odeurs disponibles dans chaque aire de recherche et identifier les aires exemptes d'odeur. Le pointage final est divisé par deux pour obtenir une note sur 100 qui détermine la classification des titres (voir ci-dessous). Chaque composante du niveau *Élite* doit être réussie **dans le même concours** afin d'obtenir un titre.

Les pointages, mentionnés sur les certificats de titres, sont classés comme suit : Insuffisant (moins de 50 %), Satisfaisant (50 % à 70 %), Bronze (71 % à 85 %), Argent (86 % à 95 %) ou Or (96 % à 100 %).

Chronométrage

Chaque composante de recherche est chronométrée et toutes les odeurs disponibles doivent être trouvées dans le temps maximum accordé à chacune. En cas d'égalité de pointages, l'équipe ayant réussi le temps le plus rapide, se voit attribuer le placement le plus élevé. Le chronométrage commence lorsque le museau du chien passe la ligne de départ et se termine lorsque le manieur annonce « Alerte » ou « Trouvé » à la dernière odeur de chaque composante pour les niveaux *Débutant* et *Avancé*.

Pour les niveaux *Excellent* (intérieur) et *Élite* (toutes les composantes), le manieur doit indiquer qu'il a fini de chercher chaque aire de recherche et/ou composante en disant « Fini » ou « Terminé ». Le chronomètre arrête dès qu'il donne la dernière alerte pour les niveaux *Débutant* et *Avancé* et qu'il indique « Fini », « Vide » ou « Terminé », dans la dernière aire de recherche pour les niveaux *Excellent* (intérieur) et *Élite* (toutes les composantes). Dans le cas de recherches de plusieurs pièces, le temps peut être interrompu entre les pièces à la discrétion du juge.

Pointage pour certification de titres

Niveaux réguliers: Les pointages de qualification peuvent être obtenus dans n'importe quelle composante des niveaux *Débutant*, *Avancé* et *Excellent*. Lorsqu'un chien a obtenu un pointage qualificatif dans chaque composante d'un niveau, il obtient un titre pour ce niveau. Un chien qui réussit les trois composantes d'un même niveau lors d'un même concours, obtient son titre avec la mention *Spécial* (SP), s'il n'avait pas déjà obtenu ce titre. Pour obtenir le titre *Élite*, les trois composantes doivent être réussies lors d'un même concours. Un titre ne s'acquiert qu'une seule fois, mais les équipes peuvent continuer à concourir dans ces niveaux.

La participation à une composante pour laquelle ils se sont déjà qualifiés, permet aux concurrents d'accumuler des pointages qualificatifs ou de tenter d'obtenir un titre spécial (s'ils n'ont pas déjà obtenu le titre de ce niveau). Si plusieurs pointages qualificatifs sont obtenus pour une même composante, avant l'attribution d'un titre, on retient le pointage le plus élevé. Si le chien obtient le titre avec mention SP, seuls les pointages de cette journée sont retenus. Les concurrents peuvent cumuler leurs meilleures notes dans chacune des composantes réussies, mais chaque note de passage ne peut être utilisée qu'une seule fois pour l'obtention d'un titre de championnat. Les pointages qualifiant pour un premier titre SP, ainsi que tous ceux qualifiant pour le titre *Élite*, sont considérés comme des pointages uniques.

Concours de jeux: trois qualifications dans un jeu donnent droit à un titre dans ce jeu. Un titre dans au moins trois jeux donne droit au titre de Champion des jeux.

Déductions

La performance du manieur et celle du chien sont toutes deux jugées. Les équipes sont jugées selon les critères ci-bas et le pointage reflète l'impression du juge sur l'ensemble de la performance des équipes.

Les déductions pour le chien comprennent:

- Manque de concentration/distraction.
- Ignore l'odeur en raison d'un manque d'engagement ou de concentration.
- Ne tient pas compte des instructions du manieur.
- Endommagement ou ouvre la cachette et l'expose.
- Absence d'indication ou mauvaise indication formelle en *Avancé*, *Excellent* et *Élite*.

Les déductions pour le manieur comprennent:

- Mauvaise lecture du chien (par exemple, le manieur éloigne le chien de l'odeur).
- Mauvais contrôle du chien ou de la laisse.
- Séquence de recherche incohérente.
- Commandements ou corrections sévères.
- Contamination excessive de la cachette ou de l'aire de recherche.
- Prend ou déplace un objet sans la permission du juge.

Fautes entraînant une non-qualification (NQ)

Si une équipe reçoit un pointage non qualifiant pour une composante, elle peut continuer à concourir dans les autres composantes où elle est inscrite. Après une NQ où l'équipe n'a pas trouvé la cachette, le manieur peut demander au juge d'indiquer l'emplacement d'une cachette afin qu'il puisse y amener le chien et le récompenser.

Des NQ sont attribués pour les raisons suivantes:

- Dépasser le temps maximum accordé pour la composante, sans que le chien trouve une cachette (s'il y en a une) ou que le manieur n'annonce pas « Vide » s'il n'y en a pas ou « Fini » ou « Terminé » avant de quitter l'aire de recherche, si le niveau le demande.
- Fausses alertes - le manieur dit « Alerte » alors qu'aucune cachette ne se trouve à cet emplacement.
- Le chien est excusé par le juge pour stress excessif ou douleur évidente.
- Le chien urine ou défèque dans l'aire de recherche.
- Sortie de l'aire de recherche - le chien ou le manieur sort entièrement des limites de l'aire de recherche par inadvertance, peur ou distraction.
- Le manieur excuse son équipe.
- Commandements ou corrections sévères.
- Le chien expose un récipient contenant une odeur ou une distraction avant que le manieur ne dise « Alerte ».
- Le chien perturbe l'aire de recherche au point que les cachettes ne sont plus identifiables par le juge ou cause des dommages visibles à l'environnement.
- Le chien porte un équipement interdit.

Disqualification (applicable à tout moment du concours)

Une équipe sera exclue du concours, sans remboursement, pour les raisons suivantes:

- Frapper, donner des coups de pied ou manipuler un chien de manière agressive ou toute manipulation considérée comme abusive ou inhumaine de l'avis du juge ou de l'hôte.
- Harcèlement ou abus envers un officiel du concours ou un concurrent.
- Discuter de l'emplacement des cachettes ou aires exemptes d'odeur avec des concurrents n'ayant pas encore effectué leur recherche.
- Agressivité du chien envers le juge ou d'autres officiels.
- Manque extrême de contrôle du chien.
- L'utilisation non officielle des odeurs sur le terrain du concours par un manieur.

Le juge et/ou l'hôte peuvent expulser tout chien et/ou manieur du site du concours pour un motif valable. En outre, un juge peut unilatéralement expulser un manieur et/ou un chien du concours pour cause d'abus

ou d'agression. Si une telle action est prise, un rapport doit être soumis au comité de discipline, en utilisant le formulaire de rapport d'incident trouvé sur le site Internet de l'ACDS.

Alertes

Lorsqu'un manieur estime que son chien a trouvé l'emplacement d'une cachette, il doit annoncer « Alerte » ou « Trouvé », de préférence avec la main levée pour plus de clarté. Après avoir donné l'alerte, le manieur ne peut pas demander ou redemander au chien de confirmer l'emplacement de la cachette. Une fois que le juge a confirmé l'alerte, le manieur peut récompenser son chien ou poursuivre directement la recherche dans le cas de cachettes multiples. Les indications formelles (entraînées) sont exigées et jugées aux niveaux *Avancé*, *Excellent* et *Élite* et peuvent prendre toute forme qui n'endommage pas la cachette ou ne l'ouvre pas. Les manieurs peuvent soumettre jusqu'à deux indications formelles pour les niveaux *Avancé*, *Excellent* ou *Élite*. Elles doivent être les mêmes pour chaque composante. Par exemple : s'asseoir, se coucher, s'immobiliser et fixer, regarder son manieur, etc. Ces comportements doivent être distincts et faits avec intensité pour obtenir des pointages complets.

Distractions

Les distractions autorisées aux niveaux *Avancé* et *Excellent* comprennent : des jouets pour chiens (Kongs, balles, toutous, etc.), des croquettes ou des gâteries sèches dans un récipient, des laisses/colliers ou des contenants et/ou des cotons-tiges propres et inutilisés pour les odeurs. Les distractions du niveau *Élite* peuvent également inclure de la nourriture humaine. Les distractions doivent être contenues en toute sécurité et inaccessibles au chien.

Si un chien ramasse ou joue avec un objet dans l'aire de recherche, le manieur peut ordonner à son chien de lâcher l'objet et devrait éviter autant que possible de le toucher.

Récompenses

Les chiens peuvent être récompensés dans l'aire de recherche. Les récompenses peuvent inclure les caresses, les encouragements verbaux, la nourriture et/ou des jouets, et doivent être présentées sans perturber ni contaminer l'aire de recherche.

Aires de recherche

Les aires de recherche doivent être délimitées par un cordon ou marquées de manière que les limites soient clairement visibles, à l'exception des recherches de véhicules et de contenants. Les murs, clôtures et autres barrières existantes peuvent être utilisés comme limites. Une LD évidente doit être prévue pour chaque aire de recherche.

Les aires de recherche des contenants doivent avoir une superficie minimale de 200 pieds carrés à tous les niveaux. Les aires intérieures et extérieures doivent avoir une superficie minimale de 100 pieds carrés. L'aire maximale pour les niveaux *Débutant* et *Avancé* est de 1 000 pieds carrés et de 2 000 pieds carrés pour les niveaux *Excellent* et *Élite*.

Les véhicules doivent être à une distance raisonnable les uns des autres (avec suffisamment d'espace pour permettre le passage confortable du chien et du manieur) et placés dans n'importe quelle configuration. Les véhicules ne doivent pas contenir de chien ou de personne.

Odeurs cibles

Thé des bois (gaultheria procumbens) - Odeur cible pour DS-D

Pin (pinus sylvestris) - Odeur cible ajoutée au DS-A

Thym rouge/blanc (thymus vulgaris) - Odeur cible ajoutée à DS-E

Les marques approuvées par l'ACDS comprennent : Aromaforce, Now et New Directions, et doivent être pures.

Les cachettes

Les échantillons d'odeurs doivent être préparés au maximum 72 heures avant le concours. Une goutte ou un frottis d'huile essentielle sur un coton-tige, un tampon ou une boule de coton sera utilisée pour les niveaux *Débutant*, *Avancé* et *Excellent*. Au niveau *Élite*, tout matériau absorbant peut être utilisé. Les échantillons d'odeurs doivent être placés dans un récipient ou une paille pour que l'échantillon ne soit pas accessible aux chiens. Les cachettes doivent être placées dans les aires de recherche par le juge au moins 15 minutes avant que le premier chien n'entre dans l'aire de recherche.

Les cachettes restent au même endroit pour tous les chiens du même niveau, sauf dans le cas d'un groupe de manieurs ayant un deuxième chien, lorsque cela est autorisé. Le juge peut également déplacer une cachette ou remplacer un véhicule à sa discrétion, si l'aire de recherche a été contaminée. Si la cachette est déplacée pour des manieurs avec un deuxième chien ou en raison d'une contamination, il doit y avoir suffisamment de temps entre les deux recherches pour faire vieillir l'odeur.

Aux niveaux *Excellent* et *Élite*, l'odeur peut être enterrée ou placée sous l'eau. Les cachettes enterrées doivent être dans un matériau non-compacté ou ventilé à la surface et ne peuvent pas être placées à une profondeur supérieure à 15 centimètres (6 pouces). Si les cachettes sont placées très près les unes des autres dans une recherche intérieure, extérieure ou sur un véhicule, elles doivent être espacées d'au moins 92 centimètres (3 pieds) dans tous les sens et être des odeurs différentes, par exemple, pin et thym.

NIVEAUX

DÉBUTANT, AVANCÉ, EXCELLENT, ÉLITE

Détection Sportive Débutant - DS-D

Odeur cible – thé des bois

Le titre DS-D comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 1 cachette, temps accordé : 3 minutes, doit être à l'intérieur.
2. Recherche intérieure - 1 cachette, temps accordé : 5 minutes.
3. Recherche extérieure - 1 cachette, temps accordé : 5 minutes.

Chaque composante doit être réussie au moins une fois pour obtenir le titre *Débutant*. Le manieur doit donner l'alerte pour arrêter le temps, mais une indication formelle du chien n'est pas requise.

Aucune aire de recherche sans odeur et aucune distraction intentionnelle ne sont autorisées.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 92 centimètres (3 pieds) de hauteur. Les cachettes ne doivent pas être facilement visibles, mais ne doivent pas être entièrement inaccessibles (par exemple, dans un tiroir ou une valise entièrement fermée).

Lorsqu'elle est appelée par un officiel ou par le juge, l'équipe doit attendre à la ligne de départ. Après avoir confirmé qu'elle est prête, l'équipe a 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commence lorsque le museau du chien franchit la ligne de départ et arrête lorsqu'une alerte est annoncée par le manieur.

D - Recherche de contenants

Une seule odeur est cachée dans la recherche de contenants. Chaque boîte doit être placée à une distance minimale de 92 centimètres (3 pieds) des boîtes adjacentes. Les boîtes ne doivent pas dépasser 30 centimètres (1 pied) de hauteur. Un petit récipient contenant un coton-tige, un tampon ou boule de coton imprégné de l'odeur cible est placé dans l'une des boîtes.

D - Recherche intérieure

Une seule odeur est cachée dans l'aire de recherche (pièce ou section délimitée d'une pièce) où on retrouve environ de 15 à 20 emplacements potentiels pour l'odeur. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, de vêtements ou de récipients divers.

D - Recherche extérieure

Une seule odeur est cachée dans l'aire de recherche extérieure où l'on retrouve environ de 15 à 20 emplacements potentiels pour une cachette. Il peut s'agir de meubles (tables de pique-nique, chaises de patio, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières. La recherche extérieure peut également se faire sur trois véhicules. Une cachette ne peut pas être placée à l'intérieur d'un véhicule, ni à plus de 15 centimètres (6 pouces) sous le véhicule.

Détection Sportive Avancée – DS-A

Odeurs cibles – thé des bois et pin

Le titre DS-A comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 2 cachettes, temps accordé : 3 minutes (peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur).
2. Recherche intérieure - 2 cachettes, une ou deux pièces, temps accordé : 5 minutes.
3. Recherche extérieure - 2 cachettes, temps accordé : 5 minutes.

Chaque composante doit être réussie au moins une fois pour obtenir le titre avancé. L'indication formelle du chien est jugée et doit être partagée avec le juge verbalement ou écrite sur la feuille de pointage. Une ou deux indications formelles sont acceptées. L'équipe doit trouver toutes les odeurs.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 92 centimètres (3 pieds) de hauteur. Les cachettes peuvent être placées dans des objets fermés par exemple : dans un tiroir ou une valise.

On doit ajouter une distraction dans une des boîtes de cette composante.

Lorsqu'elle est appelée par un officiel ou par le juge, l'équipe doit attendre à la ligne de départ. Après avoir confirmé qu'elle est prête, l'équipe a 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commence lorsque le museau du chien franchit la ligne de départ et s'arrête lorsque l'alerte finale est annoncée par le manieur.

A - Recherche de contenants

Il y a deux cachettes dans la recherche au niveau *Avancé*, dont au moins une des odeurs doit être le pin. Chacune des odeurs est placée dans l'une des 16 à 20 boîtes ventilées et opaques (de n'importe quel matériau), placées dans n'importe quelle configuration (lignes, cercles, carrés) pour cette recherche.

Chaque boîte doit être placée à une distance minimale de 92 centimètres (3 pieds) des boîtes adjacentes. Les boîtes ne doivent pas dépasser 30 centimètres (1 pied) de hauteur. Chacune des boîtes-cachettes contient un récipient dans lequel est placé un coton-tige, un tampon ou boule de coton imprégné d'une seule odeur.

A - Recherche intérieure

Deux odeurs sont cachées dans l'aire de recherche (pièce ou section délimitée d'un édifice) où se retrouve de 15 à 20 emplacements potentiels pour ces deux odeurs. Si deux pièces sont utilisées, il doit y avoir une odeur dans chaque pièce. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, de vêtements ou de récipients divers. Lors de la séance d'information ou de la visite des pièces, les concurrents seront informés par le juge du nombre de pièces utilisées et s'ils peuvent circuler librement entre les pièces.

A - Recherche extérieure

Deux odeurs sont cachées dans l'aire de recherche extérieure où l'on retrouve environ de 15 à 20 emplacements potentiels pour ces deux odeurs. Il peut s'agir de meubles (tables de pique-nique, chaises de patio, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières. La recherche extérieure peut également se faire sur trois véhicules. Une cachette ne peut pas être placée à l'intérieur d'un véhicule, ni à plus de 15 centimètres (6 pouces) sous le véhicule.

Détection Sportive Excellent – DS-E

Odeurs cibles – thé des bois, pin et thym

Le titre DS-E comporte trois composantes :

1. Recherche de contenants - 3 cachettes, temps accordé : 3 minutes (peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur).
2. Recherche intérieure - 3 cachettes, 3 pièces dont l'une est une aire exempte d'odeur, temps accordé : 15 minutes.
3. Recherche extérieure - 3 cachettes, temps accordé : 5 minutes.

Chaque composante doit être réussie au moins une fois pour obtenir le titre *Excellent*. L'indication formelle du chien est jugée et doit être partagée avec le juge verbalement ou inscrite sur la feuille de pointage. Une ou deux indication(s) formelle(s) sont acceptée(s). L'équipe doit trouver toutes les odeurs ainsi qu'identifier correctement l'aire exempte d'odeur.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 122 centimètres (4 pieds) de hauteur. Les cachettes peuvent être placées dans des objets fermés, par exemple dans un tiroir ou une valise, mais pas dans un objet fermé hermétiquement.

Une ou deux distractions peuvent être ajoutées dans des contenants de la recherche de contenants. Une distraction peut être ajoutée dans la recherche intérieure.

Lorsqu'elle est appelée par un officiel ou par le juge, l'équipe doit attendre à la ligne de départ. Après avoir confirmé qu'elle est prête, l'équipe a 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commence lorsque le museau du chien franchit la ligne de départ. Il arrête dès que le manieur indique l'alerte finale pour la composante ou indique « Vide », « Fini » ou « Terminé ».

E - Recherche de contenants

Il y a trois cachettes dans la recherche de contenants de niveau *Excellent*, dont au moins une doit être le thym. Chacune des odeurs est placée dans l'un des 16 à 20 contenants ventilés et opaques (de n'importe quel matériau), avec ou sans trou visible, et placés dans n'importe quelle configuration (lignes, cercles, carrés, etc.). Les contenants doivent pouvoir résister aux piétinements et aux déplacements. Chaque contenant doit être placé à une distance minimale de 30 centimètres (1 pied) des contenants adjacents. Chacun des contenants-cachettes contient un récipient dans lequel est placé un coton-tige, un tampon ou boule de coton imprégné(e) d'une seule odeur.

E - Recherche intérieure

Il y a trois aires de recherche intérieure « pièces ». Une des pièces contient une cachette, une autre en contient deux et une autre est exempte d'odeur. Avant de pouvoir passer d'une pièce à l'autre, le manieur doit annoncer « Vide », « Fini » ou « Terminé » après avoir annoncé chaque cachette disponible. Les concurrents ne sont pas autorisés à retourner dans les pièces déjà fouillées. Le juge a le pouvoir discrétionnaire de permettre aux concurrent(e)s de choisir l'ordre des pièces à chercher ou peut en déterminer l'ordre. Chaque pièce doit contenir au moins 15 emplacements potentiels pour les odeurs. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, des vêtements ou des récipients divers.

E - Recherche extérieure

Trois odeurs seront cachées dans l'aire de recherche extérieure où l'on retrouvera un minimum de 15 emplacements potentiels pour les cachettes. Il peut s'agir de meubles (tables de pique-nique, chaises de patio, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières. Un véhicule peut aussi se trouver dans l'aire de recherche. La recherche extérieure peut également être trois ou quatre véhicules.

Une cachette ne peut pas être placée à l'intérieur d'un véhicule ni à plus de 15 cm (6 pouces) sous le véhicule.

Détection Sportive Élite – DS-ÉL

Odeurs cibles – thé des bois, pin ou thym

Le titre DS-ÉL comporte trois composantes:

1. Recherche de contenants - 2 à 4 cachettes, temps accordé : 3 minutes (peut être à l'intérieur ou à l'extérieur).
2. Recherche intérieure – 0 à 5 cachettes, 2 ou 3 pièces, temps accordé : 10 minutes.
3. Recherche extérieure/véhicules - 0 à 3 cachettes, temps accordé 5 minutes.

Les trois composantes doivent être réussies lors du même concours afin d'obtenir le titre *Élite*. Les composantes ont lieu dans l'ordre déterminé par l'hôte et/ou le juge. L'indication formelle du chien est jugée et doit être partagée avec le juge verbalement ou inscrite sur la feuille de pointage. Une ou deux indication(s) formelle(s) sont acceptée(s). L'équipe doit trouver toutes les odeurs, ainsi qu'identifier l'aire ou les aires exempté(s) d'odeur correctement.

Accessibilité des cachettes : Jusqu'à 122 centimètres (4 pieds) de hauteur, à partir du sol ou d'une surface stable (table, lit etc.). Les cachettes peuvent être placées dans des objets fermés, par exemple dans un tiroir ou une valise. D'une à trois distractions peuvent être ajoutée(s) dans chacune des composantes.

Lorsqu'elle est appelée par un officiel ou par le juge, l'équipe doit attendre à la ligne de départ. Après avoir confirmé qu'elle est prête, l'équipe a 10 secondes pour entrer dans l'aire de recherche. Le chronométrage commence lorsque le museau du chien franchit la ligne de départ. Le chronométrage arrête lorsque le manieur indique l'alerte finale pour la composante ou indique « Fini », « Terminé » ou « Vide ».

ÉL -Recherche de contenants

Les recherches de contenants de niveau *Élite* ont de deux à quatre cachettes. N'importe quelles odeurs cibles peuvent être utilisées. La recherche de contenants comprend de 16 à 20 contenants opaques (n'importe quel matériau sécuritaire), avec ou sans trou et placés dans n'importe quelle configuration (lignes, cercles, carrés). Les contenants peuvent également être surélevés ou placés sous des meubles. Chaque contenant doit être placé à une distance minimale de 30 centimètres (1 pied) des contenants adjacents. Chacun des contenants-cachettes contient un récipient dans lequel est placé un coton-tige, un tampon ou boule de coton ou autre matériau absorbant imprégné d'une seule odeur.

ÉL - Recherche intérieure

Il y a deux ou trois aires de recherche intérieure « pièces ». Combinées, les aires de recherche intérieure peuvent contenir de zéro à cinq cachette(s). Avant de pouvoir passer d'une pièce à l'autre, le manieur doit annoncer « Fini », « Terminé » ou « Vide » dans le cas d'une pièce exempte d'odeur. Chaque pièce doit contenir au moins 15 cachettes potentielles. Il peut s'agir de meubles (tables, chaises, etc.), de valises, de sacs ou de récipients divers.

ÉL - Recherche extérieure

De zéro à trois odeurs sont cachée(s) dans l'aire de recherche extérieure, on retrouve un minimum de 15 emplacements potentiels pour les cachettes. Il peut s'agir de n'importe quelle combinaison de meubles (tables de pique-nique, bancs, etc.), de végétation, de clôtures, de murs de soutien ou de jardinières, ainsi que trois à quatre véhicules.

JEUX

(RÉUSSITE / ÉCHEC)

Odeurs cibles – thé des bois, pin ou thym

Aérien – DS-JA

Description de la classe : de 14 à 16 contenants sont suspendus à un mur, une clôture, du plafond ou à une corde attachée entre deux objets fixes. Les contenants peuvent être de n'importe quel matériau et placés dans n'importe quelle configuration. Ce jeu peut se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur. Il existe deux catégories avec des limites de hauteur différentes (voir ci-dessous). Tous les pointages qualificatifs comptent pour l'obtention du titre. Les concurrents doivent indiquer, sur le formulaire d'inscription ou à l'enregistrement, dans quelle catégorie ils souhaitent s'inscrire. Les équipes sont regroupées par catégories, afin que la cachette n'ait pas à être déplacée entre chaque chien.

Voltige- Pour les chiens de petite taille (moins de 15 pouces), âgés ou handicapés. Le bas des contenants ne doit pas être à plus de 92 centimètres (3 pieds) du sol lorsque les contenants sont suspendus à une clôture ou à un mur, ou à plus de 61 centimètres (2 pieds) s'ils sont suspendus librement. La hauteur minimale est de 30 centimètres (1 pied).

Haute Voltige - Pour les chiens de plus grande taille (plus de 15 pouces) ou pour un défi supplémentaire. Le bas des contenants ne doit pas être à plus de 122 centimètres (4 pieds) du sol lorsque les contenants sont suspendus à une clôture ou à un mur, ou à plus de 92 centimètres (3 pieds) s'ils sont suspendus librement. La hauteur minimale est de 30 centimètres (1 pied).

Les concurrents doivent s'inscrire dans la catégorie appropriée à leur chien. L'hôte doit offrir ces catégories et encourager l'esprit sportif selon les caractéristiques de chaque chien. La mesure des chiens est optionnelle.

1. Une cachette, de n'importe quelle odeur officielle, est placée dans un des contenants.
2. Une distraction, de niveau *Avancé*, est placée dans un des contenants.
3. Les contenants doivent être suspendus à une distance de 30 à 92 centimètres (1 à 3 pieds) des contenants adjacents.
4. La limite de temps recommandée est de 2 minutes, mais le juge peut réduire ou augmenter cette durée en fonction du type de contenants ou des facteurs environnementaux. Le temps s'arrête lorsque le manieur annonce « Alerte ».
5. Les seconds chiens sont autorisés à ce jeu.

Distance – DS-JD

Description de la classe : L'aire de recherche, qui peut être à l'intérieur ou à l'extérieur, doit être d'une superficie minimale de 400 pieds carrés et maximale de 1 000 pieds carrés. Le manieur doit rester dans une aire désignée durant toute la recherche, sans la quitter. C'est de cette aire qu'il dirige son chien pendant la recherche. La zone du manieur (ZM) peut être de n'importe quelle forme et située n'importe où dans l'aire de recherche ou à la ligne de départ, en autant que toute l'aire de recherche soit visible par le manieur. Cette zone, d'une superficie recommandée de 10 à 16 pieds carrés, est désignée et marquée par du ruban adhésif, des cônes, des barrières, de la peinture etc., afin d'en assurer un périmètre visible par le manieur et où il doit rester pour la durée de la recherche.

1. Le manieur commande au chien de débiter sa recherche à la LD, puis se dirige directement dans la ZM, si elle n'est pas située au même endroit. Il ne doit pas quitter la ZM jusqu'à ce que l'alerte soit confirmée par le juge. Le manieur peut alors quitter la ZM pour récompenser et/ou récupérer son chien.
2. Le manieur peut choisir de faire chercher son chien en longe et est autorisé à la lâcher si nécessaire.
3. Une cachette, de n'importe quelle odeur officielle, est placée dans l'aire de recherche. Elle peut être située jusqu'à 92 centimètres (3 pieds) de hauteur. Aucune distraction n'y est placée.
4. La durée recommandée est de trois (3) minutes, mais le juge peut réduire ou augmenter cette durée en fonction de la taille ou de la complexité de l'aire de recherche. Le temps s'arrête lorsque le manieur annonce « Alerte ».
5. Les seconds chiens sont autorisés à ce jeu.

Vitesse – DS-JV

Description de la classe : 16 à 20 boîtes ventilés sont placées dans une configuration quelconque dans l'aire de recherche. De deux à quatre cachettes sont placées dans des contenants, ainsi que deux à quatre distractions de niveau *Avancé*. Le nombre de cachettes et de distractions sont inconnus du manieur et les chiens doivent trouver toutes les cachettes mises en place par le juge pour réussir.

1. Les boîtes doivent être espacées d'un à trois pieds et les odeurs adjacentes doivent être différentes.
2. Le jeu doit se dérouler à l'intérieur si possible.
3. Le temps accordé est de 60 secondes. Le temps s'arrête lorsque le manieur annonce « Fini » ou « Terminé ».
4. Les seconds chiens ne sont pas autorisés à ce jeu.

Équipe – DS-JÉ

Description de la classe : Des équipes composées de deux personnes et deux chiens cherchent dans une aire de recherche d'une superficie de 400 à 2 000 pieds carrés et qui peut être située à l'intérieur ou à l'extérieur. Les manieurs peuvent choisir leur partenaire ou s'en voir attribuer un par l'hôte. Si le nombre d'inscriptions est impair, un chien inscrit PPS peut être utilisé pour compléter une équipe. Les manieurs doivent effectuer la recherche de façon sécuritaire et s'assurer que les deux équipes participent à la recherche pendant une partie du temps alloué. Les membres de l'équipe peuvent communiquer entre eux tout au long de la recherche ou avoir planifié leurs changements avant de débiter.

1. De deux à cinq cachettes de n'importe quelle odeur officielle de l'ACDS sont placées dans l'aire de recherche. Elles peuvent être situées jusqu'à 122 centimètres (4 pieds) de hauteur. Les équipes doivent localiser toutes les cachettes disponibles pour réussir.
2. De deux à quatre distractions de niveau *Avancé* sont placées dans l'aire de recherche.
3. La limite de temps recommandée est de cinq minutes, mais le juge peut réduire ou augmenter ce temps en fonction de la taille ou de la complexité de l'aire de recherche. Le temps s'arrête lorsque l'un des membres de l'équipe annonce « Fini » ou « Terminé ».
4. Les seconds chiens ne sont pas autorisés pour ce jeu.

TITRES DE CHAMPIONNAT

Champion de détection sportive - DS-CH

Avoir obtenu cinq titres dans les niveaux *Avancé* et *Excellent*. Au moins deux titres doivent être obtenus au niveau *Excellent*.

Maître champion de détection sportive – Maître champion - DS-MACH

Avoir obtenu dix titres dans les niveaux *Avancé* et *Excellent*. Au moins trois titres doivent être du niveau *Excellent* et l'équipe doit avoir au moins trois titres « or » dans l'un de ces deux niveaux.

Champion élite de détection sportive - DS-CHÉL

Avoir obtenu cinq titres au niveau *Élite* sous au moins deux juges différents. Au moins deux titres doivent être des titres « or ».

Grand maître champion de détection sportive - DS-GMACH

Avoir obtenu un titre MACH plus un DS-CHÉL. Pour se qualifier, les titres doivent avoir été obtenus sous au moins trois juges différents.

Champion des Jeux - DS-CHJ

Avoir obtenu un titre (3 pointages qualificatifs) dans trois jeux différents. Par exemple : un titre chacun en distance, aérien et en équipe.

DS-MACH*, DS-CHÉL*, DS-GCH2 et DS-GMACH*.

Les titres de championnat au-dessus de DS-CH peuvent être obtenus plusieurs fois. Les exigences sont les suivantes :

- **DS-MACH2** : avoir obtenu un minimum de sept titres supplémentaires de niveau *Excellent* et un maximum de trois titres supplémentaires de niveau *Avancé*, dont trois titres « or » au niveau *Excellent*.
- **DS-MACH3** : dix titres supplémentaires de niveau *Excellent*, dont trois pointages « or ».
- **DS-MACH4** : dix titres supplémentaires de niveau *Excellent*, dont quatre pointages « or ».
- **DS-GCH2** : quatre pointages qualificatifs supplémentaires, dans n'importe lequel des trois jeux.
- **DS-GCH3** : cinq pointages qualificatifs supplémentaires, dans n'importe lequel des trois jeux.
- **DS-GCH4** : sept pointages qualificatifs supplémentaires, dans n'importe lequel des trois jeux.
- **DS-GCH5** : 10 pointages qualificatifs supplémentaires, dans les quatre jeux.
- **DS-ÉLCH2** : cinq pointages qualificatifs supplémentaires de niveau *Élite*, dont trois pointages « or ».
- **DS-ÉLCH3** : cinq pointages qualificatifs supplémentaires de niveau *Élite*, dont quatre pointages « or ».
- **DS-ÉLCH4** : cinq pointages qualificatifs supplémentaires de niveau *Élite*, dont cinq pointages « or ».

ORGANISER UN CONCOURS

EXIGENCES POUR LES SITES, LES JUGES, LES HÔTES ET LES CONCURRENTS

Exigences relatives à un concours – Hôtes

Les hôtes doivent fournir:

1. Un ensemble d'odeurs comprenant toutes les huiles nécessaires, des récipients propres et des cotons-tiges/boules de coton propres.
2. Toutes les fournitures pour les juges telles que : stylos, feuilles de pointage, calculatrices, chronomètres et planchettes à pinces. Il est recommandé d'avoir des articles supplémentaires en cas de besoin.
3. Des contenants, des objets et des aires de recherche appropriés, tels que décrits dans les descriptions des concours. Les articles propres doivent être entreposés à l'écart de tout article ayant contenu une odeur, afin d'éviter tout risque de contamination.
4. Des objets de rechange pour les cachettes (boîtes, valises, contenants d'odeur, etc.) doivent être fournis par l'hôte du concours au cas où un juge souhaiterait remplacer une cachette endommagée ou contaminée.
5. Des distractions telles que de la nourriture, des articles et des jouets pour les niveaux *Avancé* et *Excellent*. Le niveau *Élite* peut également inclure de la nourriture humaine. Une variété doit être offerte au juge, qui détermine quels articles sont appropriés pour chaque niveau.
6. Le nombre requis de véhicules pour chaque niveau, si des véhicules sont utilisés pour les recherches extérieures. Les véhicules peuvent être : des voitures, des fourgonnettes, des camions, des tracteurs, des motocyclettes, des motoneiges, des véhicules récréatifs et des remorques de bateaux ou utilitaires (à l'exclusion des remorques pour chevaux et autres animaux).
7. Des aires de recherche appropriées et sécuritaires, pour chaque composante offerte. Les aires de recherche doivent être exemptes d'objets dangereux ou de contamination.
8. Des aires de recherche dont les limites et la LD sont clairement indiquées.
9. Un nombre suffisant de bénévoles et de chronométreurs pour aider le juge et assurer le bon déroulement du concours.
10. Une aire de rassemblement où les concurrents peuvent attendre avant d'être appelés à l'aire de recherche, sans avoir un accès visuel aux aires de recherche.
11. Des feuilles de pointage préparées, avec les informations disponibles pour chaque concurrent, pour le juge et (le cas échéant) le juge observateur. Le juge observateur doit utiliser des photocopies ou des impressions des feuilles de pointage.
12. Les copies *blanches* doivent être retournées à l'ACDS avec le fichier de résultats du concours, ainsi que les feuilles de pointage et les rubans de qualification non utilisés. Les copies *jaunes* sont remises aux concurrents. Un hôte peut faire des copies supplémentaires pour ses propres dossiers.
13. Une fois la composante terminée, les concurrents peuvent récupérer leur copie des feuilles de pointage (copie *jaune*) auprès du secrétaire, ou l'hôte peut choisir de faire une présentation des résultats.
14. L'ordre de passage doit être affiché dans un endroit visible pour les concurrents (NB: un officiel du concours ou un juge observateur qui participe au concours avec un chien doit être placé en premier dans l'ordre).

15. Les hôtes ne peuvent faire appel au même juge que pour deux évènements de concours consécutifs. Par la suite, ils doivent faire appel à un juge différent au moins une fois. Un évènement de concours peut se dérouler en une seule journée, ou sur deux jours ou plus de concours consécutifs.
16. Il ne doit y avoir aucun entraînement de détection d'odeurs pendant au moins une semaine avant qu'un concours ne soit tenu dans ces mêmes aires.

Exigences relatives à un concours – Concurrents

1. À son arrivée, le concurrent doit présenter la carte d'enregistrement de son chien et vérifier sa place dans l'ordre de passage. Notez que l'ordre de passage peut être différent pour chaque composante.
2. Le concurrent doit connaître l'heure prévue du début du concours et être présent et prêt lorsque le bénévole l'appelle depuis l'aire de rassemblement.
3. Le chien doit porter un collier ou harnais autorisé, collier plat ou harnais à sangles fixes bien ajusté.
4. Les médailles et autres objets suspendus au harnais ou au collier sont interdits dans les aires de recherche.
5. La laisse peut être de toute longueur permettant au chien de travailler librement sans gêner les officiels. Les laisses rétractables ou les chaînes sont interdites.
6. Tous les chiens doivent approcher et quitter l'aire de recherche en laisse, même si l'aire a été désignée sécuritaire pour les recherches sans laisse. Dans le cas d'une pièce sécurisée, la laisse peut être enlevée avant de franchir la LD, une fois l'aire sécurisée. En cas de doute, veuillez vérifier auprès d'un officiel.
7. Des vêtements et accessoires pour chiens peuvent être portés pour le confort et la sécurité du chien, avec l'approbation du juge, à condition qu'ils ne gênent pas la recherche. Les accessoires qui dégagent une odeur ne sont pas autorisés.
8. Les manieurs peuvent apporter des récompenses sous forme de jouets, de friandises ou de jouets à tirer (tug) dans l'aire de recherche. La présentation des récompenses ne doit pas, de l'avis du juge, contaminer l'aire de recherche. Il est recommandé que les jouets et les jouets à tirer (tug) soient propres afin de ne pas introduire de saletés ou de poils sur la ou les cachette(s).
9. Les manieurs doivent éviter de toucher les contenants, ou tout autre objet dans les aires de recherche, ou de laisser tomber des récompenses, afin de limiter la contamination.
10. Les chiens peuvent marcher sur les objets dans l'aire de recherche ou les toucher, mais le manieur doit empêcher le chien de les endommager ou de contaminer l'environnement.
11. Les manieurs peuvent communiquer librement avec leur chien tout au long de la recherche, en autant que le juge ne considère pas cette communication comme trop sévère (NQ) ou abusive (disqualification).
12. Toute question, après la session d'information avec le juge, doit être adressée aux bénévoles ou au secrétaire du concours, avant de franchir la LD.
13. Les manieurs sont tenus de garder leur chien sous contrôle, à tout moment. Le juge ou l'hôte de l'évènement peut expulser toute personne qui ne contrôle pas un chien (même s'il n'est pas inscrit au concours) et qui le laisse interférer avec une personne ou un chien ou tout autre concurrent inscrit au concours.
14. Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps lorsqu'ils ne sont pas dans une cage, un véhicule ou un enclos et lorsqu'ils ne participent pas à une composante dans une aire de recherche désignée sans laisse.

Exigences relatives à un concours - Aires de recherche

Les hôtes doivent veiller à ce que les aires de recherche restent propres, en évitant d'entreposer des échantillons d'odeurs sur place, ce qui contaminerait les aires de recherche. Il ne doit pas y avoir d'entraînement de détection d'odeurs, dans ces mêmes aires de recherche, pendant au moins une semaine avant un concours organisé.

Composante de contenants : l'espace doit être suffisamment grand pour permettre le déplacement du chien et du manieur.

Composante intérieure : les recherches sont généralement effectuées dans des pièces comme une cuisine, un bureau, une chambre d'hôtel ou une salle d'entreposage. N'importe quel type de bâtiment peut être utilisé. Les aires intérieures séparées par des diviseurs ou barrières sont autorisées dans les grands espaces ouverts. Notez que pour les aires de recherche intérieure du niveau *Excellent*, qui nécessite une pièce exempte d'odeur, ou de niveau *Élite*, qui peut avoir une pièce exempte d'odeur, les murs solides sont préférables. Les juges doivent approuver au préalable les aires de recherche à côtés ouverts.

Composante extérieure : Aux niveaux *Débutant*, *Avancé* ou *Excellent*, la composante extérieure peut être soit une recherche de véhicules, soit une recherche dans une aire extérieure. Les recherches extérieures sont effectuées sous toutes les conditions météorologiques, en autant qu'elles soient sécuritaires pour tous (par exemple : excluant les orages électrique). La durée des recherches peut être prolongée à la discrétion du juge si la météo, ou d'autres facteurs, en affectent la difficulté.

Les véhicules doivent être d'un nombre approprié à chaque niveau et n'inclure que l'extérieur. Les véhicules peuvent être des voitures, des fourgonnettes, des camions, des tracteurs, des motoneiges, des véhicules de loisirs et des remorques de bateaux ou utilitaires (à l'exclusion des remorques pour chevaux et autres animaux). Les véhicules doivent être propres et aucun animal ni personne ne doit être à l'intérieur. Le manieur ne doit jamais ouvrir la porte d'un véhicule ou diriger le chien vers une fenêtre. Les cachettes placées sous les véhicules ne peuvent pas l'être à plus de 15 centimètres (6 pouces) de profondeur.

Les recherches dans les aires extérieures peuvent comprendre n'importe quelle aire située à l'extérieur. Elles peuvent inclure, sans s'y limiter; des murs extérieurs de bâtiments, des clôtures, des tables de pique-nique, des jardinières, des patios, etc.

Recherche extérieure de niveau élite : n'importe quelle combinaison d'aires de recherche et jusqu'à trois véhicules.

Exigences relatives à un concours - Responsabilités des juges

1. Approuver chaque aire de recherche qui est utilisée lors d'un concours.
2. Préparer tous les échantillons d'odeurs, ainsi que la mise en place et le retrait des cachettes. Remarque : si l'hôte n'a pas les huiles appropriées sous la main ou si le temps de préparation des cachettes avant le début du concours est limité, les juges peuvent fournir leurs propres échantillons d'odeurs préparées. Les juges doivent en discuter avec les hôtes avant l'événement.
3. Présider la session d'information et répondre à toute question sur les règlements et/ou les procédures.

4. Inscrire les pointages et les temps sur les feuilles de pointage. Les totaux peuvent être calculés par le secrétaire.
5. Les feuilles de pointage doivent être signées et retournées au secrétaire.
6. Faire ou approuver tout changement mineur le jour du concours, pour en faciliter le déroulement efficace et équitable. Cela peut inclure un changement dans l'ordre des composantes (à condition que les contenants soient faits en premier pour le niveau *Débutant*).

DÉFINITIONS RELATIVES À UN CONCOURS

Indication (indication formelle) - un comportement distinct, facilement observable par le juge et exécuté à l'emplacement d'une cachette. Le comportement doit être exécuté aussi près de la cachette que possible ou de l'accessibilité à celle-ci et sans l'endommager. Aucun point n'est perdu si l'indication formelle du chien l'éloigne de la cachette (par exemple, si le chien se couche quand la cachette est élevée), à condition qu'il soit clair que le chien a identifié la source de l'odeur avant le changement de position. Les indications formelles typiques comprennent : assis, couché, pointer du museau/garder le museau sur l'odeur. D'autres comportements distincts sont acceptables, notamment chez un chien âgé ou handicapé.

Limite - les aires de recherche intérieures et extérieures doivent être identifiées de manière à délimiter l'aire de recherche. Les repères typiques sont du ruban adhésif, du ruban d'avertissement, de la corde ou des cônes de signalisation. Les limites naturelles telles que les bordures, les clôtures ou les murs sont acceptables. Les limites ne sont pas nécessaires pour les recherches de véhicules ou de contenants, où les objets eux-mêmes indiquent l'aire à chercher.

Boîtes – elles sont utilisées pour les recherches de contenants aux niveaux *Débutant* et *Avancé*. Elles peuvent être de n'importe quel matériau (carton, plastique, bois, etc.) mais doivent être raisonnablement résistantes. Un chien ne doit pas être en mesure d'ouvrir facilement les boîtes en appuyant avec son museau, en posant une patte dessus ou en marchant dessus.

Vêtements (chien) - il est permis au chien de porter tout ce qui recouvre certaines parties de son corps pour des raisons de température, de sécurité ou de confort, y compris des bottes, des manteaux ou des couvre-oreilles (snood). Les vêtements interdits comprennent tout ce qui, de l'avis du juge, nuit à la mobilité, au confort et/ou à la capacité du chien d'effectuer une recherche efficacement. Les bandes ventrales ou les culottes/couches ne sont autorisées que pour les chiens souffrant d'un problème médical et le manieur doit fournir un certificat de vétérinaire, exception faite pour les femelles en chaleur qui doivent porter une culotte hygiénique.

Contenants - les contenants dans les catégories *Débutant* et *Avancé* doivent être opaques et clairement ventilés, les trous ne doivent pas dépasser 7,6 cm (3 po) de diamètre (voir « boîtes »). Les contenants ne doivent pas nécessairement être identiques, mais ils doivent être suffisamment grands pour contenir un récipient d'odeur et d'une hauteur maximale de 30 cm (12 po). Le contenant cachette ne doit pas être unique en son genre.

Dans les catégories *Excellent* et *Élite*, les contenants peuvent être de n'importe quel matériau sécuritaire, de n'importe quel format ou forme et il n'est pas nécessaire qu'ils soient ventilés (bien qu'ils ne doivent pas être fermés hermétiquement). Il peut s'agir par exemple de valises, de boîtes à café, de boîtes à

biscuits, de vêtements, etc. Les contenants doivent être sécuritaires pour que les chiens puissent les renifler et marcher dessus. Aux niveaux *Débutant* et *Avancé*, les contenants doivent être sur le sol. Au niveau *Débutant*, ils doivent également être à l'intérieur. Aux niveaux *Excellent* et *Élite*, les contenants peuvent ne pas être sur le sol, mais ils doivent tout de même être facilement visibles et accessibles et non à l'intérieur d'un autre objet. L'objectif est de tester le chien avec les distractions et les odeurs convergentes.

Contamination - la contamination se produit lorsque des matières étrangères sont déposées dans l'aire de recherche. Elles peuvent perturber les recherches des équipes suivantes. Il peut s'agir d'aliments ou d'odeurs humaines provenant d'un manieur qui touche inutilement et excessivement des objets dans l'aire de recherche, ainsi que des sécrétions.

Disqualification - les motifs de disqualification d'un concours sont énumérés à la page 12 du livre des règlements. Si une équipe est disqualifiée, il lui est demandée de quitter immédiatement l'emplacement du concours et elle ne peut pas continuer à concourir. Le juge et l'hôte peuvent tous deux exclure d'un concours un manieur ou un chien en raison d'un incident dont ils ont été témoins.

Recherche extérieure - elle doit être effectuée dans un lieu exposé aux éléments. Si elle a lieu à l'intérieur d'une structure ou à proximité immédiate de celle-ci, l'aire ne doit pas avoir de toit et il est recommandé d'avoir au moins un mur ouvert. Par exemple, il peut s'agir d'une cour sans toit et à trois côtés ou d'un pavillon avec un toit, mais sans murs.

Recherche intérieure - elle doit être tenue dans une aire avec un toit et au moins trois côtés solides et/ou distincts, ayant, de préférence, un minimum de 92 centimètres (3 pieds) de hauteur pour les niveaux *Débutant* et *Avancé*, et d'un minimum de 122 centimètres (4 pieds) pour les niveaux *Excellent* et *Élite* entre les aires de recherche. Le quatrième côté peut être de n'importe quel matériau, mais doit démontrer clairement les limites de l'aire de recherche. Les juges devront approuver au préalable ces aménagements.

Concours - un concours de l'ACDS offre n'importe quel(s) niveau(x) dans une période de 12 heures ou moins et auquel est attribué un numéro de concours unique. Un événement de concours est deux concours ou plus qui ont lieu le même jour ou sur des jours consécutifs.

Officiels de concours - lors d'un concours de ACDS, les officiels sont les juges et les hôtes.

Véhicules - les véhicules pour les recherches sont définis comme un moyen de transport pour les personnes ou les marchandises. Ils doivent être suffisamment grands pour offrir assez d'endroits pour placer les cachettes et doivent bloquer suffisamment le flux d'air sur une partie du véhicule. Par exemple, les voitures et les camions, les remorques (roulotte, tente-roulotte, etc.), les VTT et les tracteurs de jardin sont considérés comme des véhicules, mais pas les bicyclettes, les brouettes ou les tondeuses à gazon. Les cachettes ne peuvent se trouver qu'à l'extérieur du véhicule et doivent respecter les directives relatives à la hauteur et à l'accès selon le niveau. Les recherches extérieures du niveau *Excellent* peuvent inclure un véhicule. Les recherches du niveau *Élite* peuvent comprendre n'importe quelle combinaison d'aires de recherche et de véhicules.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENIR UN CONCOURS APPROUVÉ PAR L'ADSC

Les hôtes doivent remplir le formulaire de demande de concours ou d'évènement, disponible sur notre site Internet, dans son intégralité en indiquant le ou les juges et le ou les lieux réservés, ainsi que toutes les coordonnées personnelles pour les contacter. Tous les efforts doivent être faits pour s'entretenir avec les juges, afin de s'assurer que le lieu du concours soit approprié pour les niveaux et les composantes proposés. Ce formulaire doit être soumis à l'ACDS pour approbation au moins 60 jours avant la date de l'évènement.

Une fois approuvés, la date et le lieu sont publiés sur le site Internet de l'ACDS et les hôtes doivent préparer un programme officiel pour le concours avec un formulaire d'inscription qui peut être distribué publiquement, au plus tôt, trois jours après la publication de leur programme officiel par l'ACDS. Ceci afin que les participants, membres en règle de l'ACDS, puissent être informés en priorité, par courriel, de la date et de l'emplacement du concours, des niveaux et des composantes offerts, ainsi que des juges. Les hôtes peuvent accepter les inscriptions de manière raisonnable et équitable selon leur choix, mais ne peuvent pas accorder de priorité en fonction du nombre de composantes auxquelles s'inscrivent les participants.

Si l'un des éléments du programme officiel devait changer, il faut en informer immédiatement tous les participants et le secrétaire de l'ACDS. Dans l'éventualité d'un tel changement, les hôtes doivent être prêts à rembourser intégralement les inscriptions. De plus amples informations sur la préparation d'un concours et sur les frais à payer sont disponibles sur le site Internet sous la rubrique : Organiser un essai.

LA MISSION DE L'ASSOCIATION CANINE DE DÉTECTION SPORTIVE

Encourager tous les chiens de races pures ou croisés, de compagnie, de travail ou d'exposition, à participer au sport de détection d'odeurs.

Encourager tous les manieurs, expérimentés ou non, à prendre plaisir à concourir avec leur chien, peu importe leurs connaissances.

Offrir aux chiens la possibilité d'obtenir des titres en détection sportive au Canada.

Tenir un registre des chiens qui concourent.

Qualifier et certifier des juges afin que davantage de concours puissent être organisés.

Tenir un registre des résultats des concours et des titres obtenus.

Établir une base de données des cours, des séminaires et des concours.

Encourager l'entraînement respectueux des chiens et l'esprit sportif.

Développer ce sport au Canada et ailleurs et établir de nouveaux niveaux de compétition.

Encourager l'appréciation des incroyables capacités de détection des chiens.

CODE D'ÉTHIQUE ET NORMES DE PRATIQUE DES OFFICIELS

Le but de ce document est de décrire les normes de conduite éthique attendues de tout officiel ou juge représentant l'ASSOCIATION CANINE de DÉTECTION SPORTIVE (ACDS). Les officiels comprennent; les membres du conseil d'administration, les bénévoles de l'ACDS, ainsi que les hôtes d'un concours approuvé par l'ACDS.

Dans ce Code, l'utilisation du mot « doit » indique qu'une clause est obligatoire pour les officiels de l'ACDS. L'utilisation du mot « devrait » indique que la clause n'est pas obligatoire, mais fortement encouragée en tant que meilleure pratique.

1. Un officiel de l'ACDS doit en tout temps représenter l'esprit de l'ACDS et s'efforcer de respecter la mission de l'association.
2. Les juges doivent se tenir au courant des règles et règlements de l'ACDS. Les autres officiels doivent également rester à jour et être prêts à répondre aux questions des concurrents.
3. Les officiels de l'ACDS doivent traiter tous les chiens et les concurrents avec respect et considération pour leur bien-être.
4. Les officiels doivent encourager et soutenir les méthodes d'entraînement positives.

5. Les officiels doivent pratiquer, encourager et promouvoir un bon esprit sportif dans et en dehors des aires de recherche.
6. Les officiels doivent s'abstenir de critiquer publiquement les juges, les hôtes ou les membres du conseil d'administration.
7. Les juges et les officiels doivent aider les officiels et contribuer au déroulement juste et efficace d'un concours, être prêts à fournir des conseils et à s'adapter aux conditions parfois imprévisibles.
8. Session d'information : les participants doivent se voir offrir un accès physique pour examiner les zones de recherche.

Tout juge ou autre officiel de l'ACDS, en violation d'une conduite éthique, verra sa conduite examinée par le conseil d'administration. Les infractions mineures donneront lieu à une lettre d'avertissement. Les infractions plus graves ou répétées peuvent entraîner la suppression des privilèges de juger ou d'être hôte et peuvent également entraîner l'interdiction de participer aux concours de l'ACDS.

On peut demander au conseil d'administration d'examiner l'annulation d'une telle suspension.